

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
PARIS : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10
Chez DONCREL et BULLIER,
Plate de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Novembre 1878.

LA CHAMBRE.

Versailles, 5 novembre.

L'impartialité nous fait un devoir de cons-
tater que rarement élection s'était offerte à
l'épreuve d'une vérification avec plus de ga-
rannies de sincérité que celle de M. Paul de
Cassagnac.

Quelques émissaires parlementaires se
sont mis en campagne, et, à force de recher-
ches, ils ont fini par découvrir que l'élection
de M. Paul de Cassagnac était entachée de
tous les vices imaginables : corruption, in-
fimidation, fraude, affiches blanches, etc.

« Vous allez commettre une faute »,
leur avait dit M. Gambetta. Mais eux, incor-
ruptibles, avaient répondu : le devoir avant
tout. M. de Cassagnac est bonapartiste; il
doit être exécuté.

Jusqu'à présent l'exécuté n'a pas été M.
Paul de Cassagnac, mais bien le parti répu-
blicain. Il me souvient d'une farce dans la-
quelle on voit un condamné à mort pendre
le bourreau; aujourd'hui aussi le patient
s'est fait exécuteur. Il y a eu des épaules ré-
publicaines marquées au fer rouge et des
flagellations de démocrates avec effusion de
sang impur.

Imaginez que les fustigés ont dû maudire
l'entêtement de la commission d'enquête, et
rendre justice à la sagesse de M. Gambetta.
M. Marion, par exemple, aurait certaine-
ment validé des deux mains une douzaine
de Cassagnac pour éviter certaines apostro-
phes désagréables.

Renonçant à défendre une cause qu'il ju-

geait perdue, l'orateur de l'Appel au peuple
s'est donné le plaisir d'instruire le procès de
ses juges. Il a dénoncé les hypocrisies ré-
publicaines; il a montré ces farouches enne-
mis du « cléricisme » recevant l'accolade
d'un archevêque, se cachant derrière les pi-
liers d'une église pour entendre la messe,
se faisant à la fois souscripteurs de livres
pieux et de pamphlets voltairiens, donneurs
d'eau bénite dans leur village et, à Versail-
les, aboyeurs à la robe des jésuites.

Il a dévoilé les tromperies de ces exploi-
teurs du peuple, qui promettent monts et
merveilles avant l'ouverture du scrutin, et
qui, une fois élus, s'empressent d'oublier
leurs promesses et de jeter au panier leur
programme électoral.

Il a montré ces moralisateurs du suffrage
universel pratiquant la candidature officielle,
révoquant des maires, des instituteurs, des
gardes champêtres, promenant leurs can-
didats dans les carrosses préfectoraux, tri-
chant le scrutin, commettant tous les mé-
faits qu'ils reprochent à leurs adversaires.

Le Maréchal n'a pas été à l'abri des viru-
lentes invectives du député bonapartiste.
Pauvre Maréchal ! Pas une seule voix ne s'est
élevée soit à droite, soit à gauche, pour pren-
dre sa défense. Puis est venu le tour de M.
Lepère, de M. Jean David, de M. Deschanel,
de M. Crozet-Fourneyron, le rapporteur de
la commission d'enquête. M. Marion et de
Douville-Maillefeu, s'étant permis d'inter-
rompre, se sont vu rappeler, l'un son expul-
sion du Corps législatif, et l'autre son titre
d'aspirant à la candidature officielle sous
l'Empire.

Il n'est pas jusqu'à cet infortuné M. Bon-
net-Duverdier qui n'ait senti les atteintes de
M. Paul de Cassagnac; mais du moins le
député du Rhône a reçu les horions sans
proférer une parole, avec le stoïcisme du ra-
dical qui se moque d'être battu pourvu qu'il
soit payé.

M. Paul de Cassagnac a été cruel; c'était
son droit, c'était même son devoir; mais il
est fâcheux que sa cruauté n'ait point su se
manifester sous une forme parfaitement pa-
rlementaire. Certes, je conviens que la ma-
jo-

rité n'a pas le droit de se montrer bien diffi-
cile sur la question des convenances; elle a
été traitée selon ses mérites; mais la politesse
n'a-t-elle pas aussi ses exigences?

Les gauches avaient résolu de répondre
aux provocations du député bonapartiste par
un silence dédaigneux. Elles n'ont tenu qu'à
moitié leur résolution. Toutefois, la séance
n'a pas été aussi tumultueuse que les ama-
teurs de tapage avaient pu l'espérer; il y a
eu de nombreuses interruptions, quelques
hurlements de douleur, quelques tempêtes
d'éclats de rire simulant l'ironie, mais pas
de violents tumultes. Détaillé à noter : on ne
s'est pas montré le poing. Evidemment le
Parlement est en progrès.

Aujourd'hui jeudi, M. Paul de Cassagnac
terminera son discours ou plutôt ses dis-
cours, car il y en a bien un demi-douzaine
dans un seul. M. Crozet-Fourneyron répon-
dra et aussi, dit-on, M. Floquet. Puis vien-
dra une réplique de M. Paul de Cassagnac
et, en fin de compte, le jugement dont il est
facile de prévoir le résultat. M. Marion sera
vengé.

Chronique générale.

On a eu à Versailles la singulière idée de
proposer M. Grévy, le président de la Cham-
bre, pour un des trois sièges inamovibles au
Sénat.

Des sénateurs de la gauche prétendaient
que M. Grévy quitterait très-volontiers le
fauteuil présidentiel qu'il occupe aujourd'hui
pour un siège sénatorial inamovible. On
donnait à cela des raisons tellement plausi-
bles que nous avons cru devoir faire mention
de cette étrange candidature.

On citait même ce mot tout récent de M.
Grévy : « La Chambre se dépopularise. »

M. de Marcère, pour s'assurer que les
préfets ont regagné leurs départements, com-
me il leur en a donné l'ordre par une ré-

cente circulaire, leur fait envoyer des dépê-
ches télégraphiques auxquelles eux seuls
peuvent répondre. Et voici d'où vient cette
bonne précaution : c'est que, la semaine der-
nière, M. de Marcère, se promenant sur les
boulevards avec M. Anatole Delaforge, ren-
contra successivement trois préfets qui, sans
congé régulier, se trouvaient à Paris, malgré
les prescriptions ministérielles.

Le Livre jaune distribué aux députés con-
tient une lettre du pape Léon XIII remer-
ciant M. Waddington de son attitude dans la
question des Saints-Lieux devant le traité de
Berlin.

Nos ministres ont été très-impressionnés
de l'invalidation de M. Leroux par la Cham-
bre, d'autant plus qu'un des membres du
cabinet qui s'intéressait fort à M. Leroux
avait reçu le matin, d'un des chefs de la gau-
che, l'assurance formelle que le député de
Fontenay-le-Comte serait validé. Les gau-
ches ne tiennent pas à faire plaisir aux mi-
nistres.

On s'occupe du journal que M. Charles
Simon va créer à Lille pour combattre spé-
cialement la politique de M. Gambetta. Il
paraît que, sous le couvert de son fils, c'est
M. Jules Simon qui, en réalité, dirigera cette
feuille avec l'apreté douceuse qui le carac-
térise.

Le Daily News avait annoncé l'envoi, par
M. Waddington, d'une note aux puissances,
demandant que la Porte exécute la clause
du traité de Berlin relativement à la recti-
fication des frontières de la Grèce. Informa-
tions prises, on dément en haut lieu l'envoi
et l'existence de cette note.

Au dernier conseil des ministres, on s'est
occupé d'un nouveau mouvement préfecto-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.
LA
PUPILLE DE SALOMON
PAR
Mlle MARTHE LACHÈSE
(GAMILLÉ DE GÉRANS)
(Suite.)
Le matelot but un peu de la potion que lui pré-
sentait le jeune homme, et quand il eut repris la
force de parler encore, il dit :
— Pendant que j'étais là, assis dans un coin,
je vis lord Harry se pencher, il avait l'air de cher-
cher quelqu'un. Il finit par m'apercevoir, et, venant
à moi : « Où donc te cachais-tu ? me dit-il. Que
fais-tu là ? »
Il semblait hésiter, puis, tout à coup :
« Où est ton butin ? » me demanda-t-il.
« Le voici, » lui dis-je avec dégoût. Il regarda

attentivement ce que j'avais enlevé au mort. Quand
il trouva les papiers renfermés dans le portefeuille
du Français, je le vis faire un geste de triomphe et
je l'entendis murmurer : « C'était bien lui, j'avais
bien calculé. » Il divisa alors les papiers, en re-
plaça quelques-uns dans le portefeuille, et, me
montrant les autres qu'il tenait dans sa main : « Je
garde ceux-ci, me dit-il, tu ne saurais même pas
les lire, je te donnerai en place mon beau vête-
ment de drap. » Je ne répondis rien. Je pensais
bien qu'il ne cherchait pas si avidement des choses
indifférentes; mais que m'importait qu'il me prit
de l'or ? il m'avait pris le repos de ma vie entière.
Le lendemain, il me dit : « Je vais regagner l'An-
gletterre, je ne veux plus naviguer. — Vous faites
bien, lui répondis-je, vous êtes riche maintenant. »
Il comprit que je l'avais deviné. Je le vis froncer
les sourcils, puis il me dit brusquement : « Veux-tu
venir avec moi ? Tu seras mon serviteur, tu ne
manqueras de rien. Puisque ce métier-ci ne paraît
pas te plaire, je t'en propose un plus facile. J'aurai
soin de toi. »
Je me demandai un instant si j'allais accepter ses
offres ou me servir une seconde fois du poignard
qu'il m'avait donné. Mais il ne me restait pas même
le courage de me venger. Que serais-je devenu sur
la terre ? Devant lord Harry je n'avais pas à rougir
de mon crime, ni à craindre qu'il le devinât. Je dis :
« Me jurez-vous que vous n'attaquerez plus ? » Il

haussa les épaules. « J'ai vendu mes pouvoirs au
second, me dit-il. Il s'en va au Brésil et moi en
Angletterre. »
« Je vous suivrai, » répondis-je alors. C'est de
la sorte que je lui fus attaché... O mon cher
maître ! comment vous dire ce que j'ai éprouvé
quand, devant moi, fut apporté ce corps raidi,
quand je vis qu'au fond d'une misérable rivière,
frappé d'une mort imprévue, foudroyante, avait
péri celui qui se raillait de la justice éternelle
jusque devant les fureurs de la mer. Il n'avait pas
regretté ses crimes : chaque jour, au contraire, il
s'applaudissait d'être arrivé si promptement à son
but. Et il n'entraît que pour être enseveli dans ce
domaine acquis au prix du sang ! Il me semblait
que, de sa tombe, il me criait toujours : « Je sais
maintenant ce que c'est que d'être un damné. A
toi, bientôt, de l'apprendre. »
Votre père fut bon. Il eut pitié de moi, sans
connaître ma vraie souffrance. Il voulut me ren-
voyer dans mon pays. Moi, reparaitre devant les
miens ! J'avais encore ma vieille mère. Elle aurait
lu sur mon front que son fils était un assassin !
Voilà comment votre maison servit de refuge à un
misérable...
— Oh ! James, s'écria Walter, tu ne fus que le
serviteur, le bras trop docile ! Honte et douleur sur
celui qui fut le maître ! Il te laissa, dis-tu, un por-
tefeuille. Qu'en as-tu fait ?

— Il est là, dit James Stroom en étendant la
main vers ses vêtements. Jamais il ne m'a quitté.
Je craignais que votre oncle ne fit disparaître avec
lui la seule preuve de ses crimes. Et je ne sais
pourquoi, en outre, j'éprouvais comme une joie
douloureuse de le garder sur ma poitrine, accusa-
teur constant qui me disait, ainsi que ma cons-
cience : Souviens-toi !
Depuis que lord Harry n'est plus, j'ai essayé
de me soustraire à cette impression. J'ai saisi plu-
sieurs fois le portefeuille pour le jeter dans les
flammes : je n'ai pu. Il me semblait que c'était
offenser ma victime et que son regard me criait :
« N'eanéant pas tout ce qui reste de moi !... »
Walter fouillait la vareuse indiquée. Il sentit un
corps étranger caché sous l'épaisse étoffe. Il prit
un couteau, fendit le vêtement : un portefeuille de
cuir usé, maculé, se laissa voir. Le jeune homme
le dégagea et l'ouvrit. Deux petites miniatures et
une dizaine de lettres s'en échappèrent. Quelques-
unes portaient des taches brunes.
— C'est du sang ! gémit le matelot.
Mais Walter ne l'écoutait plus. Il regardait un
des portraits : il lisait les lettres, il lisait encore...
une étrange lumière se faisait devant ses yeux. En-
fin, quand il fut sûr, bien sûr, il fléchit les genoux
et ne dit qu'un mot :
— O Providence !
(A suivre.)

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez Dézé,
libraire, rue Saint-Jean, et chez Milton, libraire, rue
d'Orléans. — Prix : 3 francs.

ral qui a été renvoyé à la semaine prochaine. M. Dufaure a sommé à la signature du Maréchal la nomination de M. Teissier de Bort comme chevalier de la Légion d'Honneur, pour services exceptionnels.

En outre, le conseil a décidé de demander cent décorations de plus pour les exposants étrangers.

D'après des renseignements que nous avons lieu de tenir exacts, un des principaux organes bonapartistes de Paris changera de ligne politique et deviendra l'organe du prince Napoléon.

#### ENTRETIEN DU MARÉCHAL-PRÉSIDENT AVEC S. A. LE PRINCE DE GALLES.

Il se fait un grand bruit, dans le monde diplomatique, au sujet d'une conversation politique qui a eu lieu entre le maréchal de Mac-Mahon et le prince de Galles.

Les *Tablettes d'un Spectateur* disent à ce sujet :

« Nous tenons de source autorisée la version qu'on va lire, et nous n'hésitons pas à déclarer que toute autre version doit être considérée comme inexacte.

Le Maréchal revenait, ces jours-ci, de la chasse de campagne, avec le prince de Galles. L'intérêt des conversations cynégétiques épuisé, il fut question quelque peu de politique. Le prince de Galles, par ses discrètes, gracieuses, mais pénétrantes observations, eut le mérite de mettre le Maréchal en verve, chose rare, et M. le Président de la République, devenu presque loquace, donna à S. A. R. le plan complet de l'état actuel de la politique gouvernementale. Voici les points principaux de ce programme :

« 1° M. Gambetta et ses amis des gauches ne donnent l'assurance d'une discussion du budget sans incident : le budget sera voté entier, sans douzièmes provisoires, ce qui est un détestable système, et le budget sera voté avant le renouvellement du Sénat ;

« 2° De mon côté, je crois pouvoir promettre que personne autour de moi, de près ni de loin, ne s'autorisera de mon nom pour engager quoi que ce soit qui puisse être ou annoncer une mesure quelconque de réaction. »

« Au fond, — a ajouté le Maréchal avec quelque animation — « on s'est beaucoup mépris sur mon compte ; jamais je n'ai songé à sortir de la Constitution. A un certain moment, au 16 mai, j'ai cru devoir insister sur ce point : j'ai cru devoir demander au pays s'il entendait aller du côté où les gauches nouvelles le faisaient pencher. Le pays a répondu oui. Je me tiens pour averti : il était constitutionnel de faire ce que j'ai fait ; mais aussi la Constitution veut que je me tienne là où le veut la nation. C'est ce que je fais, prince, et Votre Altesse, qui est du pays parlementaire par excellence, ne saurait, je pense, me désapprouver. »

« — Non, certainement, » a répondu le prince en riant, « c'est on ne peut plus correct. »

La conversation s'est ainsi continuée. Des bruits divers que le prince de Galles a pu rappeler le soir, dans une réunion d'intimes, il résulte encore que le Maréchal tient pour son programme propre le discours prononcé par lui à la distribution des récompenses ; qu'il a la promesse et l'espoir de l'abandon de toute poursuite contre les partisans et fauteurs divers de la politique du 16 mai, et qu'il considère la situation comme parfaitement rassurée. »

Le gouvernement a l'intention de déposer très-prochainement sur le bureau des Chambres un projet de loi tendant à modifier la loi du 30 mai 1854 sur la police du roulage et des messageries publiques.

On sait que l'article 15 de cette loi charge spécialement les conducteurs, agents-voyers et autres employés du service des ponts-et-chaussées de constater les contraventions et délits prévus par elle. Désormais, les sous-officiers de gendarmerie, y compris le grade d'adjudant, pourront procéder aux mêmes constatations et auront droit au tiers de l'amende qui sera prononcée contre les délinquants.

Le gouvernement espère ainsi mettre un terme aux contraventions de plus en plus

fréquentes que commettent journellement les conducteurs de voitures. (Le Temps.)

On vient de distribuer à la Chambre des députés la proposition de loi sur l'enseignement secondaire des jeunes filles, présenté par M. Camille Sée. Le député de la Seine propose de fonder à Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Paris, Nantes, Reims et Rouen, des établissements destinés exclusivement à l'enseignement secondaire des filles.

Le programme comprendrait des notions d'histoire littéraire et de littérature, la philosophie, l'histoire nationale, l'économie domestique, une langue vivante et des notions de droit usuel.

Des bourses fondées par l'Etat, le département et les communes, seraient données au concours.

#### LA LOTERIE NATIONALE.

Les feuilles républicaines se montrent très-irritées de l'extension qu'on donne à la fameuse loterie dite nationale.

L'événement est effrayé des conséquences que cette spéculation aura pour les ouvriers :

A chaque nouveau million, une note officielle avertit le public que ce sera le dernier. Encore un million pour finir ! Et les millions succèdent aux millions ! Et les cerveaux s'exaltent ! et les yeux s'allument autour du surtout de table d'Odol ! Gagner cette argenterie, l'emporter, la vendre ! Cent vingt-cinq mille francs dans un tour de roue comme sur un coup de dé ! Quelle perspective !

Toutes les économies des pauvres gens passent dans cette loterie. Je sais des malheureux qui se privent de pain pour acheter vingt sous d'espoir. Et que contient-elle, cette espérance en papier ? La possibilité de l'enrichissement sans le travail.

Le bourgeois qui passe à travers les galeries de l'Exposition sourit à un meuble élégant, à un cabinet italien, à un pouff de soie, à un vase de faïence, à une coupe de cristal, et se dit :

— Mais cela ferait bien dans un coin de mon salon, ou sur mon étagère, ou dans ma vitrine !

Mais le peuple, le paysan, l'ouvrier, le pauvre, ne s'arrête qu'au gros lot scintillant qui allume en lui les convoitises. Tout ce tas d'argent qui sera gagné par un seul ! Ce bonheur métallisé, ces jouissances matérialisées, qui deviendront la proie d'un favori du sort !

Ah ! comme l'outil semblera dur, avant deux mois, à ceux qui auront fait ces songes d'argent et d'or ! Au fond des cabanons, combien de malheureux s'agitent en tendant les bras vers cette chimère envolée, ce fantôme ironique : le gros lot !

Il est temps que les organisateurs de la loterie s'arrêtent dans ce débordement de millions dont ils inondent le marché ! L'Exposition est finie. Il ne s'agit plus de payer gratuitement l'entrée aux ouvriers, puisque les portes vont fermer. Il ne s'agit pas davantage d'encourager l'art et l'industrie par l'achat de tableaux ou d'objets qui trouveront ailleurs leur débouché naturel.

Qui sait d'ailleurs si tout cet argent coulant vers un seul point, la loterie, ne fera pas la fin d'année moins bonne pour tous les petits commerçants qui vivent des étrennes ?

Que de gens se passeront de bas de laine parce qu'ils auront acheté des billets de la loterie !

La loterie, c'est une tirelire à fonds perdus.

La *Marseillaise* n'est pas moins sévère pour cette entreprise qui a évidemment valu à M. Dietz-Monnin, son inventeur, la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

Tous les journaux républicains, dit la *Marseillaise*, d'accord pour soutenir les efforts du gouvernement des artistes, des industriels et des ouvriers, en vue de faire réussir, malgré les obstacles matériels et les manœuvres de parti, l'Exposition universelle, se retrouvent aujourd'hui dans la même unanimité si rare et si puissante, quand elle se rencontre pour blâmer l'abus de cette entreprise hâsardeuse et mesquine de la loterie greffée sur l'œuvre nationale de l'Exposition.

Demandez — ajoute la feuille républicaine — demandez à l'ouvrier qui vient de prélever sur son salaire vingt sous pour un billet, s'il s'est précipité de couvrir les frais des exposants ou de faciliter la visite des merveilles du Champ-de-Mars et du Trocadéro à ses camarades moins aisés. Allons donc ! s'il est franc, il vous répondra qu'il a surtout pensé à cette rivière de diamants dont il a lu la description sur le journal, et qu'il peut gagner

tout comme un autre ! Voilà la plaie, voilà le virus du jeu qui circule et se propage si rapidement. Toute loterie est un piège d'autant plus dangereux que dès qu'il est tendu la victime court d'elle-même s'y précipiter, se lamentant si elle arrive trop tard ou si d'autres l'ont obstrué avant elle.

Les billets de loterie donnent lieu, du reste, à des spéculations de toute nature ; on les négocie, parait-il, à la Bourse :

Oui, dit la *Patrie*, ils sont négociés, cotés au comptant ou à terme, selon le désir du preneur. De plus, ces billets font prime, une prime que certains optimistes vont jusqu'à prétendre devoir être troublée au jour, encore indéterminé d'ailleurs, où le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre compétent, annoncera la clôture de l'émission publique.

Aussi — chose vraiment curieuse à constater — maint spéculateur avisé vend-il en ce moment du 3 0/0 amortissable pour employer le produit de sa vente à l'acquisition de quelqu'un de ces numéros enchanteurs, grâce auquel il espère gagner six manches de parapluies, douze tire-bouchons, ou bien un... irrigateur en porcelaine de Sèvres.

De pareilles spéculations et de semblables agiotages sont-ils licites ? Le gouvernement dit oui, mais la raison, unie au droit et à la jurisprudence, dit nettement non.

Ah ! si le législateur de 1836 pouvait être consulté, comme il s'étonnerait et comme il s'indignerait de l'abus qui est fait aujourd'hui de sa loi si utile et si morale du 21 mai !

Quelle assimilation, en effet, y a-t-il lieu d'établir entre cette vaste loterie de dix à douze millions, organisée par les ministres actuels, et ces loteries modestes de quelques centaines de francs tolérées pour encourager un artiste méritant ou soulager quelques infortunes ?

#### Etranger.

On dit que lord Odo Russell, qui vient d'être renvoyé à Berlin, a pour mission d'obtenir du gouvernement allemand la faculté pour l'Angleterre d'intervenir directement en Orient. Si l'on peut amener M. de Bismarck à tolérer cette intervention, sous prétexte d'assurer l'exécution du traité de Berlin, qui est l'œuvre du prince chancelier, les troupes anglaises débarqueront à Constantinople.

Le cabinet de Saint-James aurait travaillé depuis assez longtemps à se concilier M. de Bismarck ; et ce serait en vue de ces combinaisons qu'il aurait amené le duc de Cumberland à consentir un *modus vivendi* devant faire disparaître la question d'hérédité hanovrienne.

Le rapprochement entre les gouvernements russe et allemand, qui n'ont, du reste, jamais été en froid, comme on l'a dit, est de plus en plus complet et étroit. En cas de nouveau conflit européen, une action commune des deux puissances serait inévitable, et c'est cette certitude qui explique l'attitude actuelle de la Russie en Orient.

Une dépêche de Londres, 4 novembre, reçue de Péra par le *Daily Telegraph*, est ainsi conçue :

« Les Russes se sont emparés d'une quantité considérable de canons à Widdin, malgré les stipulations du traité de Berlin. »

« La Porte a formellement protesté. »

On écrit de Bucharest, 5 novembre : « Dans les cercles diplomatiques, on croit connaître l'existence d'un traité secret tout récemment conclu entre la Roumanie et la Russie, relatif aux questions qui se rattachent au passage des troupes russes sur le territoire roumain. »

De Berlin, on écrit que l'ambassadeur de France à Berlin aurait déclaré à un personnage politique important que la nouvelle relative à une entente de la France et de l'Angleterre pour une action collective en Orient était dénuée de fondement.

#### Chronique militaire.

##### La taille des militaires de la gendarmerie.

Le 27 octobre 1878, le ministre de la guerre a adressé à MM. les chefs de légion de gendarmerie la circulaire suivante, au sujet de la taille des militaires de la gendarmerie :

« Une décision présidentielle du 21 octobre courant a abaissé uniformément à 1<sup>m</sup> 66, sans aucune tolérance, le minimum de la taille exigée pour la gendarmerie à cheval et à pied. »

« Un assez grand nombre de vacances existant actuellement dans l'arme, je désire que vous fassiez rechercher parmi les anciens militaires domiciliés dans la circonscription de votre légion, et notamment ceux ayant appartenu à des corps de troupes à cheval, les hommes ayant au moins 1<sup>m</sup> 66, qui, désirant entrer dans la gendarmerie et réunissant d'ailleurs les autres conditions d'aptitude, n'avaient pu concourir pour cette arme, en raison du minimum de taille exigé jusqu'à présent. »

« Les commandants de compagnie établiront immédiatement des propositions en faveur de ces anciens militaires et me les transmettront sans délai. »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

On sait qu'un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge doit avoir lieu tous les ans, avant le 16 janvier, dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires, et, au besoin, d'office par les soins des maires.

Conformément à ces prescriptions de la loi, MM. les maires publieront, dans les premiers jours de décembre prochain, un avertissement informant les propriétaires qu'ils doivent se présenter à la mairie de leur commune avant le 1<sup>er</sup> janvier 1879, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possession, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement.

Nos députés. — Scrutin du 4 novembre, sur la validation de l'élection de M. Alfred Leroux, repoussée par 302 voix contre 148.

Ont voté pour la validation : MM. Berger, Durfort de Civrac, Janvier de la Motte, comte de Maillé, de Soland ;

Ont voté contre : MM. Benoist et Maillé.

##### DÉPÔT DE REMONTE D'ANGERS.

Le Comité d'achat du Dépôt de Remonte d'Angers procédera, dans les localités ci-après, aux achats de chevaux de selle, de 3 ans 1/2 à 8 ans, et de chevaux de trait, de 4 à 8 ans :

Longué, le lundi 25 novembre, à 9 heures.

Saint-Clément-des-Levées, le même jour, à 11 heures 1/2.

Doué, le mardi 26 novembre, à 9 heures 1/2.

Vihiers, le mercredi 27 novembre, à 9 heures.

Chemillé, le jeudi 28 novembre, à 9 heures.

Cholet, le vendredi 29 novembre, à 9 heures.

Et au dépôt à Angers, à 9 heures du matin, les 4, 5, 7, 9, 11, 12, 14, 16 et 18 novembre.

##### Mouvement du personnel de l'enseignement primaire dans l'arrondissement de Saumur.

Sont nommés :

A Martigné-Briand : M. Etourneau, instituteur à Vivy, en remplacement de M. Gauthier, nommé à Montrevaux.

A Vivy : M. Leblanc, instituteur à Segré, en remplacement de M. Etourneau.

A Epieds : M. Bernier, instituteur à Thoirigné, en remplacement de M. Raimbault, nommé à Volandry.

M. Richomme, instituteur adjoint à Saumur, a été nommé instituteur à Cornillé.

Sont également nommés institutrices dans les localités ci-après, savoir :

A Epieds : M<sup>me</sup> Bernier, institutrice à Thoirigné, en remplacement de M<sup>me</sup> Raimbault.

A Cléré : M<sup>me</sup> Uzureau, de la congrégation de la Salle-de-Vihiers, en remplacement d'un frère du même ordre.

A Saint-Clément-des-Levées : M<sup>me</sup> Renaud, de Sainte-Anne de Saumur, en remplacement d'une sœur du même ordre.

A Saint-Georges-Châtelais : M<sup>me</sup> Jolivet, de la congrégation de la Providence de la Pommeraye, en remplacement d'une sœur du même ordre.

A Saint-Georges-des-Sept-Voies : M<sup>me</sup> Laure, de la congrégation de la Providence

de la Pommeraye, en remplacement d'une  
pour du même ordre.

#### THOUARCE.

On écrit de Thouarce au Journal de Maine-  
-Loire :

« Lundi soir, à 6 heures et demie, après  
le passage du train se dirigeant sur Mon-  
treuil-Bellay, un employé du chemin de fer  
trouvé sur la ligne ferrée, près du disque  
du poteau, à quelques centaines de mètres  
de la gare de Thouarce, le cadavre d'un  
homme, ayant les deux cuisses et le bras  
droit coupés.

« M. Michel, docteur-médecin, et M. le  
brigadier de gendarmerie se sont transpor-  
tés sur les lieux ; mais tous les soins étaient  
inutiles et l'on a seulement pu constater  
l'identité du nommé Trinquant, François,  
terrassier, âgé de 34 ans, demeurant près  
de la gare.

« Ce malheureux, originaire des environs  
de Cholet, où la fabrique laisse actuelle-  
ment tant de tisseurs sans ouvrage, profitait  
de l'obscurité pour revenir de son travail  
par le plus court chemin, en suivant la voie  
ferrée.

« Comment a-t-il été écrasé par le train ?  
on l'ignore encore. Peut-être ne s'est-il pas  
revenu du compte de la distance ; peut-être  
même n'a-t-il pas aperçu le train qui suit  
dans l'endroit où Trinquant a été tué une  
peu rapide.

« Le malheureux laisse une femme de 22  
ans et deux enfants dans la misère. »

**Cinq-Mars.** — Un accident épouvantable  
est arrivé, dans la nuit de lundi à mardi, au  
château de la Bruyère, près Cinq-Mars-la-  
Pile, canton de Langeais, arrondissement  
de Chinon. Au moment où M<sup>me</sup> Boisseau de  
Beaulieu se disposait à se mettre au lit, le  
feu a pris, on ne sait comment, à ses vête-  
ments. M<sup>me</sup> de Beaulieu s'enveloppa dans les  
couvertures de son lit, dans l'espoir d'étein-  
dre les flammes qui la dévoraient ; mais le  
feu a pris aux rideaux du lit ; et la malheu-  
reuse dame, enveloppée complètement par  
les flammes, fut atteinte de la manière la  
plus affreuse par les morsures du feu. Tout  
son corps n'était plus qu'une plaie, et ce  
n'est que mardi matin que la mort vint met-  
tre un terme à ses épouvantables tortures.  
M<sup>me</sup> de Beaulieu était âgée de 70 ans.

#### Tours.

L'Union libérale raconte cette piquante his-  
toriette :

« Il y a quelques jours, un nombreux  
troupeau de moutons, dont une génisse et  
une bique, venait de traverser Tours et se  
présentait à l'une des barrières. L'employé  
chargé de contrôler la sortie avait entre-  
baillé les portes pour ne laisser passer qu'un  
à un les animaux, et les compter ainsi plus  
facilement. De là, un long arrêt dans la  
marche du troupeau ; ce qui contrariait fort  
l'humeur vagabonde de la bique, laquelle,  
avec la génisse, fermait le cortège. Ayant  
peut-être dans les veines un peu du sang des  
biques de la Tracassière, elle allait, venait,  
sautait, cabriolait, donnant de tête et d'autre  
bout contre la pauvre génisse, tant et si bien  
que celle dernière accepta l'invitation folle-  
chonne de sa compagne et se mit aussi à  
courir en gambadant.

« La génisse, enivrée de telles folâtreries,  
poussa l'oubli jusqu'à entrer étourdiment  
dans un bureau à tabac voisin. Personne au  
comptoir !... La débitante, très-attention-  
née aux soins de sa cuisine, dans l'arrière-  
boutique, ne s'était pas aperçue de l'entrée  
de la visiteuse.

« La bête regarda, inspecta et avisa sur le  
comptoir un de ces vases de faïence, où se  
trouve l'inscription tout à fait démodée au-  
jourd'hui : *Manufactures impériales*. Y plonger  
le museau, et à l'aide de son souffle puissant  
rechercher ce que contenait le réceptacle, fut  
pour elle l'affaire d'un instant. Triste instant,  
hélas !... Le tabac à priser s'envola en un  
nuage piquant dans les naseaux et dans les  
yeux de la trop curieuse bête. Alors ce fut  
de longs et plaintifs éternuements aux-  
quels la débitante, un peu dure d'oreilles,  
répondait en tournant toujours sa cuisine :  
« On y va... on y va... » Elle y vint en-  
fin, mais trop tard et pour assister, terrifiée,  
à la sortie de sa nouvelle cliente.

« L'odyssée ne pouvait se terminer si  
promptement ; la génisse affolée fit de là  
irruption chez un coiffeur voisin. Un pa-

tient, en bras de chemise, la figure bar-  
bouillée de savon et la serviette au cou,  
commodément apponé dans un fauteuil,  
attendait un rajeunissement. Apercevant  
tout à coup dans la glace de la toilette, de-  
vant laquelle il était paisiblement installé,  
le facies inquiétant de l'animal, notre homme  
se retourna brusquement et fit alors vis-à-  
vis à la bête qui s'arrêta tout interloquée et  
quasi menaçante. Dame, la génisse était  
peut-être, elle aussi, de race comme la bi-  
que qui causait tout ce grabuge ; un reste de  
sang espagnol pouvait bien lui faire croire,  
à la vue de cet homme accoutré d'une ser-  
viette flottante, qu'elle se trouvait face à  
face avec un bouillant toréador agitant une  
banderilla....

« Qu'allait-il se passer, grands dieux ?...  
on n'ose y songer.... quand un long et for-  
midable éternuement déranga l'animal de  
ses intentions hostiles et permit au toréador  
de se replier en bon ordre dans l'arrière-  
boutique.

« Sur ces entrefaites arriva le conduc-  
teur du troupeau à la recherche de sa gé-  
nisse. A l'aide de quelques coups de fouet,  
l'ordre fut bientôt rétabli dans le cortège. Et  
l'on se remit tranquillement en route....

« Mais la vache éternuait toujours !... »

#### BLOIS.

Avant-hier, dit l'Avenir de Blois, vers sept  
heures du soir, le gendarme Parras, de la  
brigade de Blois, revenant de Cour-Che-  
verny, où il avait escorté son capitaine, a  
été l'objet d'une inqualifiable tentative de  
meurtre, entre le pont du Cosson et le bourg  
de Saint-Gervais, de la part de deux indivi-  
dus qui lui ont tiré un coup de fusil et deux  
coups de revolver sans l'atteindre.

Le gendarme Parras s'est mis immédiate-  
ment à leur poursuite. Il a été assez heu-  
reux pour en arrêter un au moment où,  
après avoir franchi le fossé de la route, cet  
individu s'appretait à lui tirer un troisième  
coup de revolver. C'est un nommé Baquet,  
âgé de 20 ans, ouvrier charron à Blois. Le  
gendarme lui a saisi son arme, ainsi qu'une  
boîte de munitions contenant plus de trente  
cartouches.

Baquet a déclaré avoir pour complice un  
nommé Adam, Raoul, âgé de 48 ans, qui a  
déjà été condamné pour vol, et est originaire  
de Vineuil. Ils avaient tous les deux passé  
au cabaret la plus grande partie de la jour-  
née, et un débitant de Saint-Gervais avait dû  
refuser de leur donner à boire. Baquet a été  
immédiatement écroué à la prison de Blois.  
Son complice a été arrêté hier soir.

Un double suicide par amour vient  
d'avoir lieu à Coudrecieux (Sarthe).

La jeune Marie Lureau, ouvrière, âgée  
de 20 ans, et le nommé Charlot, jardinier,  
âgé de 27 ans, se sont volontairement  
donnés la mort dans la chambre de ce  
dernier.

La mère de Charlot, ne voyant pas des-  
cendre son fils comme d'habitude, frappa  
à sa porte. Ne recevant pas de réponse, elle  
regarda par la fenêtre et aperçut les deux  
malheureux gisant inanimés sur le lit à côté  
d'un réchaud de charbon.

Les soins les plus pressés n'ont pu les  
rappeler à la vie.

Avant de prendre leur fatale détermina-  
tion, les deux amants avaient pris soin  
d'écrire deux lettres dans lesquelles ils  
reconnaissaient qu'ils se donnaient volon-  
tairement la mort.

#### A propos de la baisse sur le beurre.

Un baisse telle qu'on n'en avait point vue  
de semblable depuis quinze ans, s'est pro-  
duite subitement sur le beurre de Bretagne,  
et les cultivateurs s'en sont émus.

L'Union libérale croit que cette baisse tient  
à deux causes :

D'abord deux grosses faillites qui vien-  
nent d'éclater à Londres et qui forcément  
ont dû jeter un grand trouble dans les rela-  
tions commerciales.

Ensuite, à cette circonstance que l'Amé-  
rique et l'Allemagne commencent à expédier  
du beurre sur le marché anglais, où la mar-  
garine et autres contrefaçons de même na-  
ture ont un peu discrédité nos produits.

La statistique de la douane de Saint-Malo  
constate, depuis quelque temps, une dimi-  
nution très-sensible sur le chiffre des expor-  
tations. Il suffirait, pour hâter la reprise de  
ce commerce, que les cultivateurs de cette  
contrée s'attachassent à bien préparer leur  
beurre. Ce produit leur donne d'assez beaux

bénéfices, aux cours ordinaires, pour qu'ils  
y apportent une attention spéciale.

#### Faits divers

L'Exposition, qui a tant fait pour les théâ-  
tres, étant à peu près finie pour eux, il nous  
semble curieux de montrer à nos lecteurs à  
quels chiffres en étaient arrivés les princi-  
paux succès, faits ou prolongés par elle, à la  
date du 31 octobre.

*Hernani* a décroché le chiffre de 106 repré-  
sentations.

Les *Fourchambault* n'ont pu aller qu'à 99  
— affaire de répertoire ! — mais ils vont en-  
tamer leur seconde centaine.

*Mignon* a dépassé sa 500<sup>e</sup>.  
Les *Sept Châteaux du Diable* ont affiché, le  
31 octobre, leur 421<sup>e</sup> (de la reprise).

Le *Tour du Monde* a vu sa 755<sup>e</sup>.  
*Orphée aux Enfers*, à quelques jours près,  
touchait à sa 1,000<sup>e</sup>.

Les *Cloches de Corneville* ont sonné pour la  
528<sup>e</sup> fois.

*Niniche* comptait 200 représentations ; le  
*Petit Duc*, 284 ; *Coco*, 145 ; le *Cabinet Piperlin*,  
148.

Les Bouffes-Parisiens, avec la *Grande Du-  
chesse*, ont réalisé, en 30 représentations, tout  
près de 140,000 fr. Ce sont là des chiffres  
magnifiques.

L'ère de prospérité règne au moins pour  
les théâtres.

Le ballon captif des Tuileries a terminé la  
série des représentations publiques.

Le public n'est plus admis à visiter l'en-  
ceinte, et les ascensions qui auront lieu jus-  
qu'au dégonflement auront un caractère pu-  
rement privé.

Parmi les visiteurs de la dernière journée  
du ballon, on a remarqué M. l'amiral Mou-  
chez, M. le marquis d'Abzac, aide-de-camp  
du Président de la République ; M. Naquet,  
le commandant Abry et M. le commandant  
Périer, qui a terminé la série de ses expé-  
riences sur les principaux baromètres de  
l'Exposition.

Depuis l'ouverture jusqu'au jour de la  
clôture, les recettes du ballon auront atteint  
le chiffre de 850,000 fr. et dépassé les frais  
d'installation et d'exploitation.

#### L'ÉCOLE DES AÉRONAUTES.

L'école des aéronautes français a fait cons-  
truire quatre grands ballons destinés à servir  
aux études scientifiques et militaires.

Un de ces ballons exécutait samedi sa pre-  
mière ascension à l'usine à gaz de La Villette.  
Quatre personnes ont pris place dans la na-  
celle : le président et le vice-président de la  
Société, le docteur Benoit et le consul gé-  
néral Bolure, M. Wolkmar.

Le voyage a été marqué par deux inci-  
dents des plus graves, à la montée et à la  
descente. Au mot de : « Lâchez tout », le bal-  
lon s'est lancé comme une flèche, et s'est  
élevé, en moins de temps qu'il n'en faut pour  
l'écrire, à plus de 2,000 mètres. A cette  
hauteur, il fut entraîné par le courant du  
côté de Seine-et-Marne, et les aéronautes  
commencèrent alors leurs études d'obser-  
vations : sans incident, ils purent continuer  
à s'élever à 3,200 mètres, une des plus  
grandes hauteurs qui aient été atteintes jus-  
qu'ici.

Arrivés à cette altitude, où ils ont constaté  
sept degrés de froid, ils ont procédé à la des-  
cente qui tout d'abord s'opérait dans les  
conditions les plus régulières, lorsque tout à  
coup, — ils pouvaient être alors à 1,800 mè-  
tres au-dessus de Villiers-sur-Marne, — le  
ballon se laissa tomber avec une rapidité  
vertigineuse, jusqu'à 200 mètres de la terre,  
puis s'arrêta tout à coup.

Malgré les efforts et les manœuvres, il ne  
remontait ni ne descendait. Le danger des  
aéronautes était extrême ; ne suivant plus de  
direction, l'aérostat obéissait à un mouve-  
ment d'oscillation qui, de seconde en se-  
conde, devenait plus périlleuse.

Un grand nombre d'habitants de Villiers,  
voyant le ballon en détresse, étaient accou-  
rus. Cependant, la distance qui séparait nos  
voyageurs de la terre avait un peu diminué ;  
mais la corde de sauvetage, qui a 300 pieds,  
serait-elle assez longue ? M. Wolkmar, n'é-  
coutant que son courage, la jeta par dessus  
bord, et se mit en devoir de descendre à la  
force des poignets. Il arriva heureusement

à toucher le sol, et, grâce à lui, les person-  
nes qui étaient là purent faire atterrir le bal-  
lon et sauver ainsi les autres voyageurs.

Dimanche matin, le train direct de Nantes  
a écrasé, en arrivant en gare de Paris, un  
employé monteur de la Compagnie d'Or-  
léans. L'infortuné a été broyé, et ses restes  
informes ont été transportés dans le pavillon  
de la Rotonde.

On écrit de Vannes (Morbihan), le 4<sup>e</sup>  
novembre :

« Un suicide vient d'avoir lieu dans des  
conditions véritablement horribles.

« Il y a quelques jours, M. S..., ap-  
partenant à une famille très-honorable, et  
propriétaire à la Gacilly, arrondissement  
de Vannes, feignit d'aller chasser et se ren-  
dit le soir dans un bois, non loin de son  
habitation. Là, il s'attacha une ficelle au  
pied et en lia l'autre extrémité à la gâchette  
de son fusil. Il s'appuya ensuite le canon  
sous le menton et fit partir le coup. Il rejeta  
la tête en arrière, et la charge lui fit sauter  
complètement, mais sans le tuer, les deux  
mâchoires, le nez et une partie de la voûte  
palatine.

« Il resta dans cet état, recouvrant par-  
fois ses sens, se relevant alors et essayant  
vainement de gagner la lisière du bois, un  
jour et deux nuits.

« Quand on le retrouva, les chairs de la  
blessure étaient en décomposition et déjà  
couvertes de vers.

« Malgré les soins infinis dont le mal-  
heureux a été l'objet, il a succombé après  
cinq jours d'un supplice atroce. »

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA  
DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 11 novembre 1878.

#### LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux,  
paroles de Clairville et Charles Gabet, musique de  
Robert PLANQUETTE.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au  
bureau de location, maison Thuan, rue de la-Co-  
médie. — On peut se procurer des cartes à  
l'avance chez le Concierge du Théâtre.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

#### COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabri-  
cant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE  
D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris  
pour la perfection qu'il a apportée dans la con-  
struction de ses coffres-forts. Reconnus supérieurs  
pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs  
serrures ont présenté au jury une sécurité incom-  
parable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne  
nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont  
déjà munies de coffres de la maison Hafner, et  
nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette  
maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter  
encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà.  
Pour les renseignements, s'adresser au bureau  
du journal, où il y en a toujours en dépôt.

#### LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux  
des hôpitaux de Paris,  
« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »  
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes,  
dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le  
docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôtel d'Angers  
le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit  
le même jour les malades particuliers à l'hôtel  
l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt  
à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consulta-  
tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

#### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises diges-  
tions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gas-  
tralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, fla-  
tuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,  
dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, plûite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castillestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhad, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :  
Cure N° 75,124 : M. et M<sup>me</sup> Léger, d'une maladie du foie, avec vomissements et diarrhées horribles qui avaient résisté à tout traitement pendant 16 ans. — Cure N° 79,721 : M<sup>me</sup> Chauvet-Pizzalot, d'anémie, d'épuisement et d'étouffements. — Cure N° 62,476 : Sainte-Romaine-des-Illes (Saône-et-Loire). — La Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé. — N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous les maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. Recevez, etc. — LÉON PAYCLET, instituteur à Cheyssoux, Haute-Vienne, 8 mai 1878.

Quatre fois plus nourrissante que la viande.

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — ANGERS, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantageol; BRETAULT-DÉLAGRÈE. — BAUGÉ, BUCHMANN, marchand de comestibles. — BEAUPREAU, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — CHOLET, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILY RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C<sup>o</sup>, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — —	soir.	9 — 7 — —	soir.
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	soir.
12 — 45 — —	soir.	7 — 59 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE 1878.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
0 %	75	50			Credit Foncier colonial, 300 fr.	375				Canal de Suez	737	40		2
3 % amortissable	78	25		0	Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	5			Credit Mobilier esp.	76	40	2	50
4 1/2 %	105	25		25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	675	5			Société autrichienne	53	75	3	75
5 %	111	83		10	Credit Mobilier	465		15		OBLIGATIONS.				
Obligations du Trésor, t. payé.	507				Credit foncier d'Autriche	553	2	50		Orléans	360			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	237			30	Charentes, 500 fr. l. p.					Paris-Lyon-Méditerranée	355			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509			3	Est	687	50	2	50	Est	354			
— 1865, 4 %	524			1	Midi	890				Nord	363			
— 1869, 3 %	404	50			Nord	430	2	50		Ouest	355			
— 1871, 3 %	400			2	Orléans	1156	25		1	Midi	353	50		
— 1875, 4 %	310			10	Compagnie parisienne du Gaz	1200	25		10	Charentes	38	25		
— 1876, 4 %	568				C. gén. Transatlantique	407	50		19	C <sup>o</sup> Canaux agricoles	276	25		
Banque de France	3130			3						Canal de Suez	553			
Comptoir d'escompte	727	50		30										
Credit agricole, 300 f. p.	460													

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TOURET-MARCADEX.

Les créanciers de la faillite du sieur Louis Touret-Marcadeux, négociant à Doué, sont invités, conformément à l'article 462 du Code de commerce, à se trouver, le vendredi 15 novembre 1878, à une heure du soir, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier, L. BONNEAU. (560)

Etudes de M<sup>e</sup> GOULIPEAU, notaire, et de M<sup>e</sup> TIRBAU, avoué, aux Sables-d'Olonne.

VENTE

PAR SUITE DE DÉCÈS, En l'étude dudit M<sup>e</sup> GOULIPEAU, Le 23 novembre 1878, à midi.

1° D'UN GRAND HOTEL, aux Sables-d'Olonne, connu sous le nom de Grand Hôtel de la Plage, comprenant quarante-cinq chambres à coucher, salons, salles à manger, cuisine, remises, écuries.

Mise à prix. 150,000 fr. Cet hôtel est situé sur le Remblai, au centre des bains de mer, en face de la plage.

2° UN AUTRE HOTEL, nouvellement agrandi et restauré, et comprenant vingt-quatre chambres à coucher, salons, salles à manger, cuisines, etc.

Mise à prix. 70,000 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> GOULIPEAU, notaire, ou à M<sup>e</sup> TIRBAU, avoué poursuivant.

BOIS

De chauffage et de travail A VENDRE

140 stères de bois, chêne, tilleul, pommier.  
184 stères de bois de châtaignier.  
3,000 javelles, chêne, pommier, châtaignier et sapin.  
Excellents barreaux de châtaignier pour bousillage.  
S'adresser aux Rigaudières, commune d'Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

UNE BELLE JUMENT de selle et d'attelage, âgée de six ans. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme, de 15 à 16 ans, désireux d'apprendre le commerce. S'adresser au bureau du journal.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ADJUDICATION

DE FOURNITURES

D'OBJETS DE CONSOMMATION

A faire audit Hospice général pendant l'année 1879.

Le vendredi 6 décembre 1878, à midi, il sera procédé, par la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur, au siège de l'administration, rue des Boires, à l'adjudication des fournitures à faire audit Hospice général, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1879 jusqu'au 31 décembre de la même année, des objets suivants :

- 1<sup>re</sup> section. Viande ;
- 2<sup>e</sup> id. Beurre, œufs ;
- 3<sup>e</sup> id. Sel, sucre, savon, riz, fromage de Gruyère, vermicelle, café, chocolat, poivre, amidon fin et surfine, farine de graine de lin ;
- 4<sup>e</sup> id. Huile de colza, chandelles, bougies ;
- 5<sup>e</sup> id. Bois de sapin ;
- 6<sup>e</sup> id. Charbon de terre en roche, de la provenance de Cardiff et de Merthyr (Angleterre).

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, lesquelles seront reçues au Secrétariat de l'Hospice général jusqu'à l'heure incluse qui doit en précéder l'ouverture. Les personnes illettrées devront présenter une soumission dressée par un fondé de pouvoirs dont la procuration notariée sera jointe à l'enveloppe.

Les soumissions seront timbrées; elles porteront cette suscription : Soumission pour la fourniture à faire à l'Hospice général de Saumur, des articles compris dans la section n<sup>o</sup>. Elles exprimeront un rabais en centimes, sans fraction de centimes. Des prix fermes pourront être indiqués pour les 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sections.

On n'admettra à concourir aux adjudications que les personnes notablement solvables et qui exercent personnellement le genre de commerce auquel se rapportent les adjudications.

Le cahier des charges est déposé au Secrétariat-Economat de l'Hospice général, où toutes personnes pourront en prendre connaissance, ainsi que des quantités approximatives à fournir, tous les jours non fériés, de midi à cinq heures. (561)

A VENDRE

VIN BLANC NOUVEAU, DOUX, 80 francs la barrique, droits et fut compris. S'adresser chez M. C. Yvon père, rue du Roi-René, à Saumur

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Avec deux magasins

Située rue de la Tonnelle, actuellement occupée par M. Jacob.

Arrière-boutique, cour, pompe, cave, trois chambres au premier, trois au second, greniers sur le tout. Toutes améliorations seront faites, à la demande des locataires. S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FILOLEAU, rue Basse-Saint-Pierre, ou au bureau du journal. (519)

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

INVITATION

Pour la participation aux grands

TIRAGES D'ARGENT

Concessionnés et garantis par l'Etat.

Dans l'espace de six mois, et en sept classes, sortiront, en tout, 42,600 gains, représentant la somme d'à peu près 10 millions de francs.

Dans le cas le plus heureux, le plus grand gain s'élèvera à

1 prime à Francs	312,500
1 prix	156,250
1 »	100,000
1 »	75,000
1 »	62,500
1 »	50,000
1 »	45,000
3 »	37,500
1 »	31,250
6 »	25,000
6 »	18,750
1 »	15,000
24 »	12,500

etc., etc.

Pour le premier tirage des gains, nous expédions des lots originaux entiers à F. 7,50 contre remise du montant en billets de banque, timbres-poste ou par mandat poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des lots originaux, munis des armes de l'Etat, ainsi que le plan officiel, donnant tous les renseignements.

L'expédition des listes officielles de gains et le paiement des gains s'effectuera sans retard, après le tirage.

Prière de s'adresser directement et avant le

15 novembre

A MM. VALENTIN ET C<sup>o</sup>, banque et change, 65, Bleichen, à Hambourg (ville libre). (332)

M. FAUVEL, rue Beaurepaire, à Saumur, demande un apprenti pour le blanc. (503)

RHUMATISMES  
Neuf guérisons sur dix par le  
**SALICYLATE DE SOUDE**  
SCHLUMBERGER  
La Boîte 3 fr. SEUL DÉP. 3 Boîtes 8 fr.  
par CHEVRIER, ph<sup>o</sup> 21, St-Martin, Paris  
EXIGER Marque Schlumberger,  
seule garantie de pureté.  
Dépôt à Saumur, ph<sup>o</sup> GABLIN.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE,

Place de la Blange, n<sup>o</sup> 4.

18, rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS

BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE :

- 1° De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
  - 2° De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
  - 3° L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
  - 4° De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
  - 5° De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
  - 6° De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
  - 7° De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Etranger.
  - 8° Service de Chèques sur Paris.
- Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.  
On répond aux lettres par retour du courrier.  
NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.  
Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

MANUFACTURE de PIANOS et ORGUES

LÉPICIER, successeur de GILLET

Rue des Arènes, 48, à ANGERS.

Dix Médailles à Paris, Bordeaux, etc., etc.

PREMIER PRIX : EXPOSITION 1877.

Très-grand choix de Pianos de sa fabrication, ainsi que des maisons Pleyel, Erard, Hertz neveu, etc., dont M. LÉPICIER est le représentant à Angers.

GRAND CHOIX D'ORGUES-HARMONIUMS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sousigné.